

3. Les facilités de logement comprennent des huttes de l'armée tous usages, de 22 pi. sur 86 pi. Les chambres ont 8 pi. sur 12 pi. ou 8 pi. sur 11, certaines comprenant des lits superposés, mais ceux du haut ne sont pas employés. Deux personnes seulement sont assignées à une chambre.

4. Des camions.

5. Non.

6. *Carter Construction Company, Limited* 419 rue Cherry, Toronto 2, (Ontario).

CONTRAT DE TRANSPORT POSTAL ENTRE
CARBONEAR ET GRATES-COVE (T.-N.)

Question n° 157—M. Tucker:

1. A qui a-t-on octroyé le dernier contrat de transport postal entre Carbonear et Grates-Cove, à Conception-Bay (T.-N.)?

2. A-t-on accordé ce contrat à la suite d'un appel des soumissions?

3. Dans le cas de l'affirmative, combien de soumissions a-t-on reçues et a-t-on adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire?

4. Quel était le montant de la soumission?

5. Qui, antérieurement, transportait le courrier et quelle somme versait-on?

Réponse de l'hon. W. M. Hamilton (ministre
des Postes):

1. Le contrat a été adjugé au même entrepreneur, M. Patrick Paul Quinlan, le 1^{er} octobre 1960.

2. Non (voir réponse numéro 1).

3. Non pertinent.

4. Non pertinent.

5. M. Patrick Paul Quinlan, de Red Head Cove, moyennant \$7,582.30 par année.

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction des recherches—

658. Administration—Pour étendre l'affectation du Crédit 5 du budget principal de 1960-1961 à une subvention de \$10,000 devant contribuer à couvrir les frais du Neuvième congrès international de botanique, \$1.

Direction de la production et des marchés—

659. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques—Crédit supplémentaire, \$98,432.

Division de l'hygiène vétérinaire—

660. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$153,000.

661. Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, \$1,113,869.

662. Indemnisation des propriétaires à l'égard d'animaux qui, atteints de maladies visées par la Loi sur les épizooties, sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues par ladite loi et son règlement, le tout selon le détail des affectations, \$12,008.

Division des bestiaux—

663. Surveillance des parcs aux pistes de course—Crédit supplémentaire, \$35,000.

664. Aide, chaux agricole—Crédit supplémentaire, \$200,000.

665. Paiement aux gouvernements des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, selon les modalités et conditions prescrites par le Gouverneur en conseil, de la moitié des sommes versées par les gouvernements de ces provinces aux agriculteurs, relativement aux récoltes de 1959 non moissonnées, jusqu'à concurrence de \$300 à l'égard de toute ferme—Crédit supplémentaire, \$390,000.

Crédit spécial—

666. Somme estimative requise pour rembourser au Compte de stabilisation des prix agricoles la perte nette d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles arrêtée au 31 mars 1961, \$69,-504,548.

SECRETARIAT D'ÉTAT

667. Traitements et éventualités de la Commission du service civil—Crédit supplémentaire, \$30,000.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère—

668. Représentation du Canada aux conférences internationales—Crédit supplémentaire, \$31,500.

669. Cadeau offert à l'occasion du mariage du roi des Belges, \$1,500.

670. Cadeaux offerts pour commémorer l'indépendance des États africains, \$1,200.

671. Plaques commémoratives offertes à l'Irlande pour rappeler la vie et l'œuvre de Thomas D'Arcy McGee, \$800.

Contributions aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—

Programmes spéciaux d'assistance—

672. Contribution à la caisse des Nations Unies pour le Congo, au montant de \$1,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en février 1961 à \$991,000.

673. Remboursement versé au compte de l'Office des produits agricoles pour de la poudre de lait entier donnée comme secours d'ordre international, \$2,420,000.

674. Remboursements versés au Compte de stabilisation des prix agricoles pour du porc en conserve et au compte de l'Office des produits agricoles pour de la poudre de lait entier donnés comme secours d'urgence en faveur du Congo, \$6,200.

Autres contributions aux organismes et aux programmes internationaux—

675. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en les devises dans lesquelles elles sont prélevées—Crédit supplémentaire requis en dollars canadiens établi en février 1961, \$401,500.

676. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché—Crédit supplémentaire, \$40,778.

677. Cotisation à l'égard du Compte spécial des Nations Unies pour le Congo, année 1960, d'un montant de \$1,506,232 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en février 1961 à \$1,493,000.